

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 21 MARS 2024

Après avoir salué les membres présents et vérifié le quorum, le Proviseur adjoint, en remplacement du Proviseur ouvre la séance à 17h07 en remerciant chacun et chacune de sa présence. Le secrétaire de séance est désigné : le Directeur du primaire M. GOSELIN et M. FERRARI, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation 1° degré, est nommé secrétaire adjoint. Le Proviseur adjoint lit l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du PV du CE du 29 novembre 2023
- 2/ Préparation de la rentrée 2024
- 3/ Compte financier 2023
- 4/ Questions diverses

Les enseignants prennent la parole. Ils font une déclaration liminaire en lisant un courrier qui sera adressé à la Directrice Générale de l'AEFE. Le Proviseur adjoint indique qu'elle sera jointe au Procès-Verbal.

Des échanges ont suivi la lecture du courrier :

À la suite du mouvement de grève (88% détachés du secondaire et 21% des locaux), les représentants des personnels ont écrit à Mme la Directrice de l'AEFE. Cf. document joint au PV qui sera signé par des enseignants des 3 sites (86% des personnels de l'IDF est déjà signataire).

Un représentant des personnels du 1° degré demande si le courrier des professeurs du secondaire adressé aux associations de parents d'élèves a été envoyé à tous les parents. Les associations des parents d'élèves rappellent qu'ils ne peuvent communiquer qu'avec leurs membres.

M. ETLICHER, représentant de la Voix des Familles, interroge : « Est-ce que l'ISVL est proche d'un point bas qui entrainerait le départ des enseignants ». Les représentants des personnels répondent « oui ».

Le Proviseur adjoint précise que certes des personnels partent, mais qu'ils sont remplacés, même si les candidatures sont moins nombreuses qu'auparavant. Il ajoute que les personnels partis ne sont pas dans l'obligation d'en donner la raison.

Les représentants des personnels précisent par exemple qu'il y avait un seul candidat pour le poste d'anglais et six pour le poste de Professeur des Ecoles. Auparavant le nombre de candidats était de plusieurs dizaines. Ils ajoutent également que l'ISVL en rouble constant est plus faible qu'en 2012. Cette baisse de 7% correspond à environ 100 euros par mois. Il y a aussi des revendications pour les Personnels de Droit Local (PDL), et pas

seulement les détachés (prime informatique, augmentation salariale en prévision de l'augmentation des impôts russes, gratuité de la scolarité).

Les représentants des personnels poursuivent en indiquant que l'ISVL est une enveloppe globale pour toute l'AEFE qui a baissé et qui est décidée sans concertation avec le poste.

Le Directeur Administratif et Financier (DAF) indique que pour les PDL, les augmentations de salaires suivent l'inflation (9.9% en 2023, 4% cette année). Un représentant des personnels du 1° degré indique que lors de la dernière négociation en dialogue social, la direction avait proposé 0% d'augmentation et que la négociation avait permis d'obtenir 4%.

Le Conseiller culturel remercie les représentants des personnels pour la rencontre qui a eu lieu le 14/03/2024. Les éléments discutés ont été transmis à l'AEFE par ses soins.

1/ Approbation du PV du CE du 29 novembre 2023

Une partie a été supprimée à la demande du représentant des personnels du 1° degré.

Il demande encore des modifications :

- Il souhaite une reformulation sur le fait que le périscolaire ne dépend pas du Lycée
- Il précise « p. 15 : après 13h36 sur le site IDF et 15h00 sur le site EIB ».
- p. 18 : le mot « les » intervenants doit remplacer le mot « nos » intervenants

Sur ce, M. ETLICHER, représentant de la Voix des Familles, ajoute qu'il faudrait changer le règlement intérieur pour que les questions diverses soient traitées au début.

Le Proviseur adjoint rappelle les propos du chef d'établissement : les questions diverses trouvent leurs réponses au fil de la présentation, lorsque ce n'est pas le cas, elles sont traitées à la fin, comme dans tous les CA en France ou les CE de l'AEFE.

Un représentant des personnels du 1° degré demande si les questions diverses peuvent être diffusées à tous avant le conseil pour éventuellement préparer les réponses. Le Proviseur adjoint dit que la direction vérifiera si cela peut être possible.

Le Proviseur adjoint indique que les questions doivent être posées par écrit 48 heures à l'avance, pour garder une trace et préparer les réponses.

Votants :14	Pour :14	Contre : 0	Abstentions : 0
-------------	----------	------------	-----------------

Acte 12/2023-2024

2/ Préparation de la rentrée 2024

Le Directeur de l'école primaire présente l'organisation de la rentrée 2024 à l'école primaire. Il indique que les réinscriptions sont en cours :

- 82 élèves pour lesquels la famille n'a entamé aucune démarche de réinscription ou radiation
- 3 radiations annoncées pour la fin de l'année scolaire (ce chiffre va nécessairement augmenter, mais reste difficile à prévoir)
- 57 CM2 quitteront l'école primaire

En ce qui concerne les inscriptions :

- 25 nouvelles inscriptions validées à l'école primaire, dont 15 maternelles. Les autres sont des élèves qui arrivent de France ou d'un établissement AEFÉ
- 7 tests prévus pour l'école élémentaire

Deux semaines de portes ouvertes ont déjà été organisées auxquelles ont participé les familles d'une cinquantaine d'élèves. Une dizaine de préinscriptions ont suivi ces portes. Quatre nouveaux élèves ont déjà été inscrits pour l'année en cours (maternelle et CE2).

Les familles de 30 élèves potentiels seront reçues la semaine prochaine. Il s'agit essentiellement d'élèves en âge d'entrer à l'école élémentaire, qui devront le cas échéant passer des tests d'admission. Il faut noter que la majorité des familles s'inscrivent aux portes ouvertes sur le conseil d'amis ou à la suite de la diffusion des informations par l'ambassade et l'IFR.

Pour l'année scolaire 2023-2024, l'essentiel des inscriptions à l'école primaire ont été enregistrées entre avril et septembre. Il est raisonnable d'envisager des effectifs stables à la rentrée 2024.

Un poste de professeur des écoles détaché est vacant, la première candidate classée en CCPL a accepté le poste. Elle est en attente de son détachement.

Une structure identique en 2023-2024 est prévue, 7 classes à EIB, 10 à IDF.

Les priorités de la rentrée 2024 seront à l'école primaire de poursuivre les actions de promotion de l'école maternelle ainsi que celles concernant l'accueil des élèves allophones.

Le Proviseur adjoint présente l'organisation de la rentrée au secondaire :

- 3 classes de 6^{ème}
- 2 classes de 5^{ème}
- 2 classes de 4^{ème}
- 2 classes de 3^{ème}
- 2 classes de seconde
- 2 classes de première
- 2 classes de terminale

Le LFM présente de nombreux parcours et dispositifs qui seront poursuivis l'an prochain :

Par l'exposé suivant, le Proviseur adjoint répond à la question diverse de M. FERRARI, CDFE, sur les projets du lycée :

- la Section Internationale Russe officielle depuis 2015, poursuit son travail pédagogique et se conclut désormais par un Baccalauréat Français Internationale bilangue (5 épreuves spécifiques)

- la Section Européenne : « SELO » qui a commencée cette année en 2nde se poursuit l'an prochain en 1^{ère} et permettra une « mention » européenne au baccalauréat
- le dispositif PARLE « anglais » qui était sur le niveau 6^{ème} et sera étendu sur tous les niveaux du collège (jusqu'en 3^{ème})
- le dispositif DLFR en lien avec le FLSCO accompagne les élèves peu francophones à hauteur de 13h de français hebdomadaire pour les élèves du collège

Tous ces projets sont ainsi renforcés pour la Rentrée Scolaire 2024. Ils complètent tous les autres projets pédagogiques menés par les enseignants dans le cadre des programmes scolaires. Ils sont élaborés en équipe en fonction des profils des élèves.

Tous ces projets sont liés avec les actions de l'Agence, comme Ambassadrices et Ambassadeurs En Herbe (résultats brillants pour la finale de zone). Ils entrent tous dans le cadre du Projet d'établissement et de ses objectifs. Ceci prouve bien la vitalité des équipes du LFM.

La newsletter éditée toutes les semaines présente également la richesse de toutes ces actions.

Concernant les 3 divisions en 6eme, M. FERRARI, CDFE, demande quel est le curseur pour ouvrir une division. Le Proviseur adjoint explique que le faible effectif des classes est un critère d'attraction et que cela permet d'établir les groupes de niveau attendu à la RS 2024, en alignant notamment les cours de français et de mathématiques.

Le Proviseur adjoint précise que les parcours linguistiques ne constituent pas la composition des classes. Par exemple, en 6A se trouve des SIR et des PARLE anglais.

Un représentant des personnels du 1^o degré précise que la SIR date de 2014 au collège, 2015 pour l'école. Le Proviseur adjoint apporte des précisions.

Le parcours PARLE anglais a une coloration scientifique. Il débute en 6^{ème}, se poursuit sur tout le collège et le lycée avec la SELO dès la seconde. Le CDFE indique que sur 17 SELO ouvertes cette année, 16 sont en anglais.

M. ETLICHER, représentant de la Voix des Familles, interroge sur les évaluations nationales en 4^{ème}. Le Proviseur adjoint rappelle que les consignes d'organisation de ses évaluations dépendent de l'Agence.

A ceci M ETLICHER rappelle la baisse du niveau des mentions aux examens.

Le Proviseur adjoint indique que le DLFR permet de répondre au changement de profil des élèves et qu'une formation des enseignants avec des Enseignants Formateurs aura lieu le 17, 18 et 19 avril dans cet objectif.

Le CDFE souhaite l'ouverture de la LV Chinois et d'un lycée 2.0 à la rentrée :

Le Proviseur adjoint fait mention de l'ouverture de la SELO, de la mise en œuvre du DLFR et de la généralisation du parcours PARLE anglais sur l'ensemble du collège. La mise en place de tous ces dispositifs a été faite en moins d'un an. Un bilan doit être fait avant de s'engager sur d'autres parcours.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation du 2^o degré, dit que la priorité est de bien faire les choses de base et que l'urgence était la prise en charge des élèves ne maîtrisant pas ou peu le français.

Le Conseiller culturel prend dès lors la parole : les nouveaux Proviseur et Proviseur adjoint ont été nommés par l'AEFE. Leurs profils ont été validés par l'ambassadeur. L'ambassade les accompagnera sur les démarches administratives.

Il ajoute également que l'ambassadeur souhaite que la cantine sur le site de l'IDF avance dès septembre prochain. Il s'agit d'une première étape : Amélioration des rythmes scolaires pour les élèves.

L'organisation du temps scolaire ne sera pas nécessairement semblable à celle du site Ivan Bounine. Il conviendra de tenir compte du bâtiment existant tout en permettant aux élèves de poursuivre les activités extrascolaires.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation du 1^o degré précise qu'aucun enseignant n'est opposé à la modification des rythmes scolaires de l'IDF, malgré ce qui a pu être insinué lors du conseil d'école. Mais que certains s'inquiètent sachant que de nombreux élèves sont engagés dans des parcours extra-scolaires d'excellence (sport, arts...) des activités de haut niveau.

Mme BOSCHAT, représentante des parents d'élèves APENG, indique qu'il n'y a pas de consensus chez les parents, c'est donc à la direction de faire une proposition.

3/ Compte financier 2023

Le DAF présente le compte financier 2023.

Le Directeur Administratif et Financier, agent comptable secondaire, explique que l'année budgétaire connaît deux grands moments, le budget qui est un acte de l'ordonnateur et le compte financier qui relève de l'agent comptable. Le compte financier est arrêté au 31 décembre 2023. Il présente ensuite le rapport financier 2023 (ci-joint) en insistant sur la réforme des flux non-budgétaires et la notion de trésorerie de l'établissement.

COFI AEFE a été voté au CA le 11/03/2023 et approuvé sans réserve après un rapport sans réserve du cabinet Mazar.

Document joint.

Résultat : écart entre recette et dépenses

- Recettes 4433600 euros
- Dépenses 4287000 euros
- Exercice positif

Disponibilités : caisse + différents comptes

- Au 31/12/2023 : 9 636 000 euros
- 1 763 000 euros de baisse
- Trésorerie en baisse depuis 2022

M. MEGRELIS, CDFE : résultat positif, mais baisse de trésorerie. On perd 17 000 000 roubles.

Budget 2024, 3 millions de déficit

M. MEGRELIS, CDFE : dans 3 à 4 ans, il n'y aura plus de pécule.

DAF : La clé c'est l'augmentation des effectifs.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation du 1^o degré demande si le COFI de l'AEFE explique les flux non budgétaires.

DAF, probablement.

Vote, même s'il a été déjà voté au CA de l'Agence.

Votants :14	Pour :14	Contre : 0	Abstentions : 0
-------------	----------	------------	-----------------

Acte 13/2023-2024

M. ETLICHER, annonce que Moscou n'est toujours pas aidé par l'Agence comme certains établissements.

Le DAF précise qu'il y a des réserves et qu'aucun EGD n'a fermé pour des raisons budgétaires

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation du 1^o degré demande une intervention au plus haut niveau.

Par ailleurs, le DAF indique une augmentation des salaires a déjà été anticipée dans le budget qui sera rectifié au BR1 ou au BR2.

M ETLICHER explique que le lycée de Saint-Pétersbourg a été laissé quand son budget était déficitaire.

Le Provisur adjoint rappelle que le Lycée de Moscou est un EGD, il est soutenu par l'Agence.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation du 1^o degré dit que « quand on ne ferme pas d'EGD, on change le statut du lycée, comme à Saint-Pétersbourg »

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation du 2^o degré sur le thème du projet cantine à IDF interroge sur les travaux envisagés aux frais du Lycée.

Le Conseiller culturel dit que ce ne sera pas avec des travaux.

4/ Questions diverses

Mme BOSCHAT, APENG :

A la question de présenter les résultats des examens sur le site internet du lycée :

Le Provisur adjoint dit que ceci est envisageable. Il souligne toutefois qu'il s'agit de petites cohortes. Ainsi l'expression en pourcentage des chiffres peut énormément varier et entraînera une lecture erronée. Il est dès lors proposé que l'affichage se fasse en valeur absolue.

Les enseignants se questionnent sur l'objectif de cet affichage. Ils soulignent que la bonne compréhension des chiffres est essentielle.

Le Provisur adjoint évoque également la demande auprès du service communication d'une plaquette de présentation des parcours des Langues afin de la présenter aux parents et mettre sur le site du lycée.

Questions Diverses M. FERRARI, CDFE :

Demande d'un psychologue scolaire par l'établissement à l'Agence.

Le Proviseur adjoint propose qu'une évaluation soit faite en équipe. Une partie de ces missions peuvent être faite par l'infirmière.

M. FERRARI, CDFE, précise sa demande par un poste d'expatrié car il note l'absence de ressources locales francophones.

Une représentante des personnels d'enseignement et d'éducation du 2° degré indique que nos élèves sont majoritairement russophones. L'utilisation de la langue maternelle peut être essentielle pour évoquer ses émotions.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation du 1° degré rappelle que la demande a été déjà faite. C'est une vraie demande parce que les élèves à besoin particuliers sont de plus en plus nombreux.

La demande a été notée par le Proviseur adjoint.

Le Conseiller culturel part à 18h36.

Deuxième question diverse Mme BOSCHAT :

Statistiques des années précédentes :

Le Proviseur adjoint rappelle la politique engagée de l'établissement dans le domaine de l'orientation : semaine de l'orientation, la plateforme AGORA monde, les interventions du Conseiller d'Orientation en visioconférence et la présence de M. OLIVIER, le Professeur Référent Orientation (PRIO)

Le Proviseur adjoint lit la communication du PRIO.

« La faiblesse de la dernière cohorte ne permet pas de tirer des conséquences vraiment fiables. Sur le temps long se confirme néanmoins l'érosion des classes préparatoires classiques au profit des écoles de commerce et d'ingénieurs postbac. La disparition des vœux pour Sciences Po Paris s'explique par la suppression de la procédure internationale qui était très favorable aux élèves du réseau (2 candidatures néanmoins en 2024). Le retour en grâce des licences à l'université s'explique à la fois par leur gratuité et à l'apparition de très nombreuses licences sélectives à petits effectifs. A l'étranger confirmation de la désaffection du Canada et du Royaume-Uni, pour des raisons de coût des études, au profit des Pays-Bas et de la Belgique. L'augmentation des poursuites d'études en Russie s'explique essentiellement par le problème de transport et de transfert d'argent. Important de rompre le cou du mythe de la « russophobie française » à l'égard des étudiants russes : le consulat n'a jamais accordé autant de visas d'études des étudiants russes que l'année dernière. »

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation du 2° degré, indique que le lycée LAKANAL insiste maintenant sur le bien-être au lycée plus que sur les chiffres et présente les parcours de vie des élèves sous forme de capsules vidéo.

Maxime LOKCHINE, Vice-Président du Conseil des Délégués pour la vie lycéenne et collégienne, dit que les lycéens veulent faire une vidéo de promotion du LFM.

Mme CHESSNEAU, représentante des parents d'élèves APENG, propose de faire des interviews d'anciens élèves.

Mme REY DE ROVERE, Conseillère Principale d'Education, indique qu'un événement sera organisé avec d'anciens élèves en lien avec leur association.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation du 1er degré est choqué par le terme de valeur ajoutée. Il souligne que le plus important c'est la progression des élèves.

Le proviseur adjoint rappelle que l'un des objectifs du LFM est de prendre les élèves où ils sont et les amener le plus loin possible.

Deuxième question de M. FERRARI, CDFE :

Quels projets pédagogiques nouveaux pour l'année prochaine.

Cette question a été traitée au cours du CE

Le Proviseur adjoint clôt le conseil d'établissement à 18h55 et remercie les participants du CE.

La secrétaire de séance,

Le secrétaire-adjoint de séance,

M. GOSSELIN

Directeur de l'école primaire

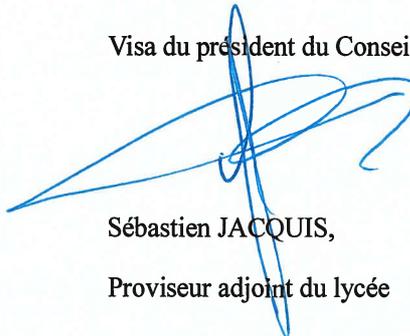


M. FERRARI

Représentant des personnels d'enseignement
et d'éducation 1° degré

Le 21 mars 2024

Visa du président du Conseil,



Sébastien JACQUIS,

Proviseur adjoint du lycée